



OMS : projet de texte avant la phase finale des négociations sur la CONVENTION ANTITABAC

Rubrique : actualités - Date : jeudi 16 janvier 2003

M. Luis Felipe de Seixas Corrêa, ambassadeur du Brésil qui préside l'organe intergouvernemental de négociation, a rendu public aujourd'hui le texte proposé pour la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC).

Lorsqu'elle entrera en vigueur, elle sera un instrument important de lutte contre les cancers, les cardiopathies ou les pneumopathies et contribuera à la promotion de la santé à l'échelle mondiale.

L'organe intergouvernemental se réunira pour la sixième et dernière fois à Genève du 17 au 28 février pour discuter du texte révisé du Président. Pendant ces onze jours, les délégations des 192 Etats Membres de l'OMS négocieront le texte final qui sera soumis à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai.

Nous avons fait d'excellents progrès jusqu'à maintenant et je suis sûr que nous allons avancer et être en mesure de soumettre la convention lors de la prochaine Assemblée, a déclaré M. Luis Felipe de Seixas Corrêa. Nous devons dépasser les perspectives nationales, sous-régionales ou régionales et travailler dans l'intérêt général. Le texte que je propose aujourd'hui tente de prendre en compte les observations et les opinions exprimées au cours de la dernière réunion. Mais il a pour objectif premier de garantir la création d'un instrument juridique efficace pour améliorer la santé publique.

La cinquième session des négociations a eu lieu en octobre de l'année dernière. De grands progrès ont été accomplis pour trouver un accord sur des points essentiels comme la publicité, la promotion et les parrainages, le commerce illicite des produits du tabac, les taxes, la coopération internationale et les ressources financières.

S'appuyant sur les discussions menées depuis octobre avec les pays, le nouveau texte a été rédigé de façon à convenir au plus grand nombre possible. Il veille à l'efficacité et à la portée mondiale de la convention pour renforcer la lutte nationale et internationale contre le tabac.

La convention-cadre est le premier traité international conclu sous l'égide de l'OMS. Il est une pierre angulaire dans la stratégie mondiale pour lutter contre l'épidémie planétaire de tabagisme. L'an dernier, le tabac a tué 4,9 millions de personnes, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux estimations précédentes deux ans plus tôt, les véritables ravages du tabagisme dans les pays en développement étant de mieux en mieux connus. Si l'on ne prend pas des mesures, le nombre annuel des décès en relation avec le tabac atteindra 10 millions à la fin des années 2020, dont plus de 70 % dans les pays en développement.

Le travail pour mettre sur pied cet instrument a déjà contribué à renforcer la lutte dans les pays. Au-delà du secteur de la santé, les ministères des finances, du commerce ou des affaires étrangères, pour n'en citer que quelques-uns, se sont engagés dans ce processus qui, de l'avis des diplomates, constitue une véritable approche multisectorielle de la santé.

Ce nouveau texte donne de solides assises à un instrument qui, une fois adopté, protégera la santé publique, affirme le docteur Gro Harlem Brundtland, Directeur général de l'OMS. Je suis sûre que nous pouvons forger une convention à la fois puissante et acceptée par tous."

L'objectif pour cette convention-cadre, c'est de mettre en place un système de réglementation mondiale qui, une fois en vigueur, stimulera, organisera et complétera les politiques nationales tout en étant lui-même un instrument multilatéral de lutte contre la pandémie de tabac. Après l'adoption par l'Assemblée mondiale de la Santé, de nouvelles discussions pourront avoir lieu pour ajouter des protocoles plus détaillés sur des questions spécifiques.